

Liste des personnes vulnérables

En cas de risques exceptionnels ou de dispositif d'alerte, certaines personnes isolées ou vulnérables nécessitent une attention particulière.



Vous êtes, ou avez parmi vos proches, une personne âgée, en situation de handicap ou isolée, inscrivez-vous ou inscrivez-la sur le registre communal afin de bénéficier d'une attention particulière et d'un suivi adapté en cas d'alerte canicule, de crise sanitaire, ou tout autre événement exceptionnel présentant un risque pour les personnes vulnérables.

Le CCAS invite ces dernières à se rapprocher de la Mairie pour se faire enregistrer. L'usage de ce registre est réservé exclusivement à l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Qui peut être recensé sur le registre ?

Peuvent figurer, sur inscription, sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapée)

Vous souhaitez être inscrit(e) sur cette liste ? Vous souhaitez qu'une personne de votre entourage habitant à Luzarches soit contactée ? Nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie.

Qui réalise la demande d'inscription ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers : toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant, etc...) ou morale (centre communal d'action sociale, service de soins à domicile, etc...).

Cependant les demandes d'inscription qui émanent d'un tiers sont réalisées individuellement, au cas par cas et par écrit.

Documents

[Formulaire Inscription personnes vulnérables](#)

Contact

Mairie de Luzarches - service CCAS

01 30 29 54 54

mairiedeluzarches@luzarches.net